



**Assemblée générale**  
**Conseil économique et social**

Distr.  
GENERALE  
  
A/43/367  
E/1988/82  
1er juin 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-troisième session  
Point 12 de la liste préliminaire\*  
RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE  
ET SOCIAL

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL  
Deuxième session ordinaire de 1988  
APPLICATION DE LA DECLARATION SUR  
L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX  
PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX  
PAR LES INSTITUTIONS SPECIALISEES  
ET LES ORGANISMES INTERNATIONAUX  
ASSOCIES A L'ORGANISATION DES  
NATIONS UNIES

Assistance au peuple palestinien

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION .....	1 - 4	2
II. MESURES PRISES POUR FAIRE FACE A LA SITUATION D'URGENCE DANS LES TERRITOIRES OCCUPES .....	5 - 11	2
III. ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME D'ASSISTANCE ECONOMIQUE ET SOCIALE AU PEUPLE PALESTINIEN .....	12 - 92	4
A. Recherche, analyse et organisation des données .....	13 - 19	5
B. Infrastructure .....	20 - 22	7
C. Agriculture .....	23 - 26	9
D. Industrie .....	27	10
E. Emploi .....	28 - 34	11
F. Enseignement et formation professionnelle .....	35 - 59	12
G. Santé .....	60 - 85	17
H. Protection sociale .....	86 - 89	22
I. Etablissements humains .....	90 - 92	23
IV. CONCLUSIONS .....	93 - 94	24
ANNEXE. Liste des organisations et fonds invités à fournir des ressources conformément à la résolution 42/166 de l'Assemblée générale .....		25

\* A/43/50.

## I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 42/166, l'Assemblée générale s'est félicitée de la mise au point du programme d'assistance économique et sociale au peuple palestinien tel qu'il est exposé dans le rapport du Secrétaire général sur l'assistance au peuple palestinien (A/42/289-E/1987/86 et Add.1 et 2) et a prié le Secrétaire général de développer le programme, de chercher à le faire appliquer rapidement en coopération étroite avec l'Organisation de libération de la Palestine et de coordonner les activités envisagées par divers organismes des Nations Unies dans le cadre du programme. Elle l'a en outre prié de mobiliser des ressources pour l'exécution des projets inscrits au programme, en étroite coopération avec l'Organisation de libération de la Palestine, et a exhorté la communauté internationale, le système des Nations Unies et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales à maintenir, en l'augmentant, leur assistance au peuple palestinien, en coopération avec l'Organisation de libération de la Palestine.

2. Conformément à la résolution, des consultations ont été tenues avec la mission d'observation de l'Organisation de libération de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

3. Conformément à la demande que l'Assemblée générale a faite au Secrétaire général de mobiliser des ressources pour le programme, une lettre a été adressée à 19 organisations et fonds intergouvernementaux et non gouvernementaux pour leur demander de contribuer au financement de projets inscrits au programme (voir annexe). En outre, le Secrétaire général a adressé aux Etats Membres une note verbale, en date du 27 avril 1988, dans laquelle il appelait l'attention sur le voeu exprimé par l'Assemblée générale de voir s'accroître l'assistance au peuple palestinien et exprimait l'espoir que les Etats Membres seraient en mesure de contribuer au financement dudit programme.

4. Conformément à la demande de l'Assemblée générale, le présent rapport traite des mesures prises par les institutions et organismes du système des Nations Unies en vue d'appliquer et de développer le programme d'assistance économique et sociale au peuple palestinien exposé dans le rapport du Secrétaire général (A/42/289-E/1987/86 et Add.1 et 2) et de mobiliser des ressources pour le programme en application de la résolution 42/166 de l'Assemblée générale. Il doit être examiné concurremment avec le rapport susmentionné dans lequel figure le programme d'assistance économique et sociale. Les renseignements parvenus ultérieurement seront publiés dans un additif.

## II. MESURES PRISES POUR FAIRE FACE A LA SITUATION D'URGENCE DANS LES TERRITOIRES OCCUPES

5. Dans le rapport qu'il a soumis au Conseil de sécurité en application de la résolution 605 (1987) (S/19443), le Secrétaire général a déclaré que, compte tenu des vues exprimées par les Palestiniens à propos de l'amélioration des conditions de vie dans les camps, il avait demandé au Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) de préparer d'urgence des propositions d'amélioration de l'infrastructure des camps et de solliciter les fonds nécessaires. Il a en outre

/...

déclaré que nombre des Palestiniens consultés avaient exprimé l'espoir qu'un effort international concerté pourrait être entrepris pour relancer l'économie des territoires, et qu'il avait demandé à l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) d'étudier la possibilité de développer le programme.

6. En février-mars 1988, l'UNRWA a mis au point une série de projets, comprenant une indication des ressources requises (environ 65 millions de dollars) et l'a présentée aux principaux donateurs et aux gouvernements d'accueil lors d'une réunion officielle qui a immédiatement été suivie d'une réunion de la Commission consultative de l'Office. Dans les deux cas, l'approche adoptée a bénéficié d'un large soutien et l'UNRWA recherche activement des contributions qui lui permettraient d'appliquer ses propositions pendant la période 1988-1990. Les activités proposées intéressent des domaines tels que l'amélioration de l'évacuation des eaux usées, des abris, de l'entretien des routes, des services de santé et d'éducation de l'Office, la construction d'un bloc hospitalier à Gaza, l'approvisionnement en eau de Gaza, le développement de la formation professionnelle et des programmes de bourses universitaires ainsi que le renforcement des activités rémunératrices et des petits projets de développement. A ce jour, le total des contributions annoncées s'élève à quelque 25 millions de dollars, en espèces et en nature.

7. L'UNRWA a en outre développé ses programmes d'éducation, de santé et de secours pour faire face à la situation d'urgence. Des plans d'urgence ont été élaborés pour compenser les heures d'enseignement perdues pendant l'année scolaire 1987/88. Dans les centres de santé, l'horaire de travail a été prolongé et des équipes spéciales de médecins ont été constituées pour soigner les réfugiés blessés dans les camps soumis au couvre-feu. A Gaza, le programme de distribution des repas de midi a été étendu à des enfants qui n'y ont normalement pas droit, la distribution de lait en poudre aux enfants a été développée et le programme de rations supplémentaires a été étendu à toutes les femmes enceintes et les mères allaitantes. Des crédits supplémentaires ont été ouverts pour couvrir les frais d'hospitalisation des victimes de la situation d'urgence. D'autres secours d'urgence ont été offerts sous forme d'aliments, de fournitures diverses et d'espèces aux réfugiés et à un petit nombre de non-réfugiés de la bande de Gaza et de la Rive occidentale. Le personnel temporaire des services de santé, de secours et des réfugiés a été chargé de contribuer à la distribution de l'aide, à fournir des conseils aux familles en détresse, à escorter les véhicules ainsi qu'à suivre la situation et établir des rapports à son sujet dans la mesure où elle influe sur les opérations de l'Office.

8. Conformément à la demande du Secrétaire général, l'Administrateur du PNUD a demandé au Conseil d'administration, à sa session extraordinaire tenue en février 1988, de l'autoriser à prendre d'urgence des mesures pour renforcer le programme et à prélever un montant additionnel de 4 millions de dollars sur les ressources spéciales du Programme en sus des 8 millions préalablement alloués pour le cycle de planification 1987-1991. Le Conseil d'administration a accédé à cette demande et a exhorté les gouvernements et les institutions intergouvernementales à verser des contributions volontaires additionnelles.

9. Pendant la session extraordinaire du Conseil d'administration, le Gouvernement japonais a annoncé une contribution spéciale de 1 million de dollars, sous réserve de l'approbation du Parlement. Le Gouvernement italien a indiqué que la série de projets du PNUD était à l'étude et qu'il se proposait d'examiner officiellement, le cofinancement de certains d'entre eux. L'Administrateur a informé le Conseil qu'il y avait donc de fortes chances pour qu'un montant supplémentaire considérable soit recueilli. A cet égard, le PNUD prend des mesures, en consultation avec l'Organisation de libération de la Palestine, pour trouver un appui financier supplémentaire, conformément à la résolution 42/166 de l'Assemblée générale.

10. Le 29 avril 1988, en application d'une décision du Comité administratif de coordination, le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale a convoqué une réunion des organisations du système des Nations Unies pour discuter de l'assistance susceptible d'être apportée aux populations des territoires occupés. Des représentants de l'OIT, de la FAO, de l'Unesco, de l'OMS, de l'ONUDI, du PNUD, de l'UNICEF, du FNUAP, du PNUE, de l'UNRWA, du CNUEH, de la CNUCED, du Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale, du Département des affaires économiques et sociales internationales et de la CESAO ont participé à la réunion. Toutes les organisations représentées ont dit leur volonté de développer leurs activités dans les territoires sous réserve de disposer d'un financement additionnel, dans le cadre du programme d'assistance économique et sociale au peuple palestinien.

11. En mai 1988, le PNUD a envoyé une mission de programmation et d'examen des projets dans les territoires occupés de la Rive occidentale et de la bande de Gaza afin de s'entretenir d'un certain nombre de questions ayant trait à l'exécution du programme. La visite de cinq jours que la mission a effectuée dans la région lui a permis de constater que les troubles et les manifestations qui caractérisaient la situation dans la Rive occidentale et la bande de Gaza avaient inévitablement eu des conséquences sur l'exécution des divers éléments des projets du PNUD. Celui-ci n'en a pas moins poursuivi intégralement ses activités et continue d'organiser celles-ci en consultation avec toutes les parties directement concernées, notamment la population palestinienne. Le bureau du PNUD à Jérusalem s'acquitte avec succès de ses fonctions de supervision du programme en faveur des Palestiniens et il est prêt à mettre ses divers services de gestion à la disposition des autres institutions des Nations Unies pour l'exécution des programmes élargis ou de nouveaux programmes. La mission a constaté que les gouvernements donateurs portaient un intérêt renouvelé à l'assistance au peuple palestinien. Lors de cette visite, un accord a été conclu sur les nouveaux projets proposés par le PNUD (voir sect. III ci-après).

### III. ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME D'ASSISTANCE ECONOMIQUE ET SOCIALE AU PEUPLE PALESTINIEN

12. Comme on le verra ci-après, des progrès considérables ont été accomplis au cours de l'année considérée dans l'application et le développement du programme d'assistance économique et sociale figurant dans le rapport du Secrétaire général (A/42/289-E/1987/86 et Add.1 et 2). Le financement de tous les projets mentionnés dans le présent rapport est assuré intégralement ou partiellement. La plupart des

/...

projets pourraient facilement et rapidement être développés au cas où des fonds supplémentaires deviendraient disponibles. Les projets dont le financement n'est pas encore assuré sont indiqués dans le rapport susmentionné du Secrétaire général.

A. Recherche, analyse et organisation des données

1. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

13. En 1987, la CESAO a mené à terme plusieurs études relatives à l'assistance au peuple palestinien dans les territoires palestiniens occupés :

a) Etude de la formation professionnelle et technique offerte sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza (mai 1987);

b) Etude de faisabilité concernant la création d'un centre d'agronomie sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza (décembre 1987);

c) Promotion des exportations agricoles des territoires palestiniens occupés (Rive occidentale et bande de Gaza);

d) Le secteur financier dans les territoires palestiniens occupés par Israël (juillet 1987). Etude établie en collaboration avec la CNUCED (voir par. 15 a) ci-après).

14. En outre, la CESAO a fourni une assistance technique au Comité mixte palestino-jordanien sur la situation économique et sociale du peuple palestinien dans les territoires occupés. Une assistance technique a été fournie au Bureau central de statistique palestinien pour l'enquête sur les revenus et les dépenses des ménages effectuée dans les camps de réfugiés en 1986. L'assistance portait sur le traitement des données, l'estimation des erreurs de sondage et la vérification de la cohérence entre les tableaux et dans chaque tableau. En 1988, les activités suivantes seront entreprises :

a) Séries d'études sociales sur le peuple palestinien, portant sur la population, la main-d'oeuvre et l'éducation;

b) Etude sur la situation économique dans les territoires palestiniens occupés (en commun avec la CNUCED);

c) Rapport sur le secteur manufacturier dans les territoires palestiniens occupés;

d) Etude sur les pratiques commerciales israéliennes dans les territoires palestiniens occupés, qui sera faite avec la collaboration de la CNUCED.

15. Une assistance technique en matière de traitement des données continuera d'être fournie au Bureau central de statistique palestinien ainsi qu'à l'Université ouverte palestinienne.

/...

2. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

16. Conformément à son mandat, la CNUCED, par l'intermédiaire de son Groupe économique spécial (peuple palestinien), a établi pour la troisième année consécutive des rapports et des publications techniques dans lesquels est étudiée l'évolution de la situation économique dans les territoires palestiniens occupés. Au cours de la période allant de mars 1987 à février 1988, le Groupe économique spécial a mené à bien les tâches suivantes :

a) Etude approfondie du secteur financier dans les territoires palestiniens sous occupation israélienne, en collaboration avec la CESAO (UNCTAD/ST/SEU/3), portant notamment sur les aspects suivants : système bancaire et monétaire de ces territoires, analyse des facteurs fiscaux, en particulier les changements intervenus dans le régime fiscal des territoires depuis 1967 et la place qu'y occupent les recettes et dépenses publiques, analyse du rôle des ressources extérieures, y compris les transferts (aussi bien les envois de fonds des travailleurs à l'étranger que l'aide internationale) dans le financement de l'économie palestinienne. L'étude contient quelques recommandations visant à améliorer la structure et le fonctionnement du secteur financier de manière à accroître le rôle et l'efficacité des mesures officielles en matière de mobilisation et de répartition des ressources financières dans l'économie palestinienne;

b) Le rapport intitulé "Evolution récente de la situation économique, en particulier celle du secteur financier, dans les territoires palestiniens occupés" (TD/B/1142) a été établi pour la trente-quatrième session (première partie) du Conseil du commerce et du développement;

c) Le Groupe a produit trois documents de base qui comprennent des extraits de sa base de données sur différents aspects de l'économie palestinienne :  
i) "Selected statistical tables on the economy of the occupied Palestinian territories (West Bank and Gaza Strip)" (UNCTAD/ST/SEU/4), ii) "Selected bibliography on the economy of the occupied Palestinian territories (West Bank and Gaza Strip)" (UNCTAD/ST/SEU/5), et iii) "Selected chronology on economic issues and related Israeli practices in the occupied Palestinian territories (West Bank and Gaza Strip) June 1986-June 1987" (UNCTAD/ST/SEU/6);

d) Le Groupe a développé sa base de données sur l'économie palestinienne et a notamment procédé à la révision et à la mise à jour à intervalles réguliers des séries statistiques, en puisant autant que possible à diverses sources statistiques. Pour ce faire, il s'est tenu au courant des nouvelles publications et références sur l'économie palestinienne et suit régulièrement les questions économiques concernant les territoires palestiniens occupés.

17. Conformément à son programme de travail pour 1988-1989, la CNUCED envisage d'établir des études et rapports et d'élaborer des projets opérationnels. Ces activités comprennent notamment :

/...

a) Une étude d'ensemble intitulée "Le commerce extérieur des territoires occupés de la Rive occidentale et de la bande de Gaza", devant être achevée vers le milieu de 1988, et qui examine notamment le rôle des échanges commerciaux et des services dans l'économie palestinienne, les résultats du commerce extérieur, les principaux facteurs, y compris les politiques, pratiques et limitations structurelles, qui interviennent dans le commerce extérieur des territoires occupés; le potentiel des territoires en matière de commerce extérieur et les politiques et mesures à adopter pour promouvoir le commerce extérieur des territoires palestiniens;

b) Rédaction du rapport pour 1988 à la trente-cinquième session du Conseil du commerce et du développement (première partie) sur l'assistance au peuple palestinien, qui doit comprendre une mise à jour de l'évolution récente de l'économie des territoires occupés, sous l'angle des indicateurs de base et des aspects correspondants de la politique économique israélienne;

c) Préparation de documents présentant des extraits et des mises à jour tirés de la base de données sur l'économie palestinienne du Groupe, y compris les séries statistiques, les références et la bibliographie;

d) Préparation d'une étude d'ensemble intitulée "Rive occidentale et bande de Gaza : perspectives de développement économique soutenu", devant être achevée vers la fin de 1989, qui nécessitera des apports et des contributions, notamment des ressources extra-budgétaires, des organismes pertinents des Nations Unies et des organisations régionales concernées;

e) Préparation de deux propositions de projet relatives à l'assistance technique à la création d'institutions pour le développement économique des territoires palestiniens occupés. Les avant-projets doivent être terminés vers le milieu de 1988.

18. Conformément au paragraphe 6 de la résolution 169 (VII) de la Conférence, le Groupe étudie actuellement, en consultation avec le CCI, les modalités relatives à la fourniture de conseils sur les mesures requises pour la création, dans les territoires occupés, d'un centre de commercialisation des produits palestiniens.

### 3. Centre du commerce international

19. Le Centre s'est mis en rapport avec le Programme d'assistance au peuple palestinien du PNUD pour déterminer si le Service d'information sur les marchés du CCI pourrait apporter son assistance au peuple palestinien sur le plan de l'exportation.

### B. Infrastructure

#### 1. Programme des Nations Unies pour le développement

20. Outre les projets en cours, le PNUD propose l'exécution des nouveaux projets ci-après :

/...

Eau potable - bande de Gaza : Pour traiter les eaux de la bande de Gaza, dont la salinité et la teneur en chlore sont élevées, il est proposé d'entreprendre un projet-pilote afin d'étudier les diverses possibilités de conservation et de traitement de l'eau, et notamment l'osmose inverse. La part du PNUD : 400 000 dollars.

Mise en place d'un réseau d'égouts à Naplouse : Le PNUD a déjà commencé à étudier les plans d'un réseau d'égouts pour la région de Naplouse. Une fois qu'ils seront prêts, il s'efforcera d'obtenir des gouvernements intéressés les fonds nécessaires à l'exécution de ce projet. Apport du PNUD : 300 000 dollars.

Centres commerciaux : La construction de centres commerciaux permettrait l'implantation de petites entreprises productrices de revenus telles qu'ateliers de réparation, quincaillerie, épicerie, etc. Le PNUD propose de construire cinq à six centres sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza en choisissant avec soin leur emplacement et d'y consacrer 750 000 dollars.

Assistance aux municipalités : Le PNUD propose de créer des marchés agricoles de gros et des installations de réfrigération, et de fournir divers équipements aux municipalités et aux conseils de village de la Rive occidentale et de la bande de Gaza. Sa contribution sera de 1 million de dollars. Il est probable que des fonds autres que ceux du PNUD pourront être consacrés au financement d'activités supplémentaires dans le cadre de ce projet.

## 2. Fonds des Nations Unies pour l'enfance

### Approvisionnement en eau et assainissement

21. L'UNICEF fournira un appui, en coopération avec la "Save the Children Federation" et les collectivités concernées afin de réduire l'incidence des maladies à transmission hydrique dans 25 villages à haut risque regroupant environ 140 000 personnes et situés dans la partie septentrionale de la Rive occidentale, dans la vallée du Jourdain et dans la partie méridionale de la bande de Gaza. L'UNICEF fournira les canalisations à la Save the Children Federation et assurera leur pose alors que les collectivités prendront à leur charge les coûts de raccordement aux logements. Dans les 25 villages concernés, les programmes d'éducation concernant la survie de l'enfant, l'assainissement du milieu et l'hygiène seront complétés par des campagnes d'éducation pour la santé et par la formation de 45 agents. L'UNICEF participera également à la création de comités locaux de l'eau et à la formation de leurs membres (sept personnes par Comité), qui seront chargés de l'entretien des réseaux d'assainissement et des questions d'hygiène, et fournira du matériel audio-visuel au Conseil des églises du Moyen-Orient en vue de la production d'émissions qui seront utilisées dans le cadre de programmes de formation du personnel de santé et des chefs de communautés, ainsi que des campagnes d'éducation pour la santé.

22. Le montant annuel estimé des dépenses pour ce programme sera de 160 000 dollars en 1988, 185 000 dollars en 1989, 140 000 dollars en 1990 et 60 000 dollars en 1991, soit au total 545 000 dollars, sous réserve du versement de contributions pour ce projet.

### C. Agriculture

#### 1. Programme des Nations Unies pour le développement

23. En mars 1988, les trois projets consacrés à la formation au développement agricole, à la formation agricole (Syrie) et à un laboratoire agricole et hydrologique, respectivement, étaient terminés. Leur coût total s'est élevé à 618 737 dollars, prélevés sur les ressources générales du PNUD.

24. En mars 1988, le montant total des sommes allouées à des projets dans le domaine de l'agriculture, y compris les projets financés par des contributions spéciales et par les organismes associés, s'élevait à 1 782 600 dollars.

25. En ce qui concerne la fin de son quatrième cycle (1987-1991), le PNUD prévoit l'exécution d'un certain nombre de projets agricoles qui sont maintenant intégralement financés, à savoir :

Industrie alimentaire : Le PNUD effectuera une étude de faisabilité détaillée pour déterminer la viabilité d'unités de transformation pour différents fruits, légumes, etc. Apport du PNUD : 250 000 dollars.

Transformation du raisin : Une étude de faisabilité a déjà été effectuée. Le PNUD propose de mettre en place avec une coopérative une unité de production de concentré de jus de raisin qui pourrait être facilement exportable vers les pays arabes. Apport du PNUD : 300 000 dollars.

Centres d'équipement agricole : Le PNUD propose de créer, dans certaines régions, des centres d'équipement agricole où les agriculteurs pourront louer à moindre frais le matériel dont ils ont besoin. Apport du PNUD : 1 million de dollars.

Apiculture : Le projet a pour objectif de remettre en état les ruches existantes et de développer l'apiculture sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza. Apport du PNUD : 50 000 dollars.

Laboratoires pour produits laitiers : Le PNUD propose de créer des laboratoires qui permettront de contrôler les produits laitiers et d'en améliorer la qualité. Apport du PNUD : 150 000 dollars.

Conserves de légumes (Achards) : Le PNUD propose de mettre en place des unités de production de conserves de légumes (achards) dont le produit sera commercialisé sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza. Il est prévu de réaliser le projet en coopération avec des associations charitables. Apport du PNUD : 350 000 dollars.

Production de plants : Il existe déjà des pépinières sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza, mais leur exploitation semble désuète et inefficace. Un projet d'assistance technique qui sera axé sur l'apport de nouvelles techniques, la fourniture d'équipement et la formation est proposé. Apport du PNUD : 200 000 dollars.

/...

Couvoirs : Il n'existe pas de couvoirs sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza. Le PNUD propose de construire un couvoir d'une capacité de 300 000 oeufs pour la reproduction parentale et grand-parentale. Apport du PNUD : 1 million de dollars.

Irrigation par aspersion et au goutte à goutte : Le PNUD propose de mettre en place deux réseaux d'irrigation par aspersion et au goutte à goutte dans la bande de Gaza. Apport du PNUD : 500 000 dollars.

Réseau d'approvisionnement en eau potable et d'irrigation d'Ein Duke : Le PNUD propose de fournir l'équipement nécessaire pour la mise en place d'un réseau d'approvisionnement en eau potable et d'irrigation dans la zone d'Ein Duke, où il y a à présent de graves pénuries d'eau. Les puits nécessaires sont déjà en place. Apport du PNUD : 400 000 dollars.

Irrigation de la région d'Auja : Il est prévu d'exploiter la source d'Auja et de construire des réseaux de distribution d'eau pour l'irrigation de 6 000 dounams de terres cultivées (bananiers, melons et légumes). Apport du PNUD : 1 million de dollars.

## 2. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

26. La FAO offre toujours trois bourses d'études; deux en économie agricole et une en production animale. Le projet a été prolongé et porte maintenant sur 66 mois de travail avec un budget total de 68 500 dollars. La FAO fournit également des consultants pour de courtes durées et du matériel audio-visuel à l'Université libre d'Al-Qods afin de l'aider à mettre au point son programme d'enseignement agricole.

### D. Industrie

#### Programme des Nations Unies pour le développement

27. En mars 1988, le projet intitulé "Formation à la gestion industrielle" financé principalement sur les ressources générales du PNUD était terminé. Deux autres projets consacrés au développement industriel (huile d'olive) et à l'industrie du verre et de la céramique, respectivement, sont actuellement en cours d'exécution. Le financement de ces projets, qui s'élèvent à 690 000 dollars, a été autorisé lors du troisième cycle du PNUD (1982-1986). D'ici la fin du quatrième cycle, c'est-à-dire 1991, le PNUD entreprendra deux autres projets industriels, à savoir :

Zones industrielles : Des plans pour l'implantation d'une zone industrielle à Naplouse sont prêts à être exécutés. Le PNUD a en outre l'intention d'étudier la possibilité de créer sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza d'autres zones similaires qui seraient financées par des sources autres que le PNUD. Apport du PNUD : 1 million de dollars.

Centre de promotion de la petite entreprise : Le PNUD propose de financer et de gérer un centre de promotion des entreprises dans le but de faciliter les réalisations d'études de faisabilité, de fournir des services consultatifs en matière de gestion et des services de commercialisation, d'assurer des services de

/...

formation et, au cas où des fonds provenant d'autres sources seraient disponibles, de mettre en place un système de crédit à bon marché, sur la base d'un fonds renouvelable. Apport du PNUD : 500 000 dollars.

## E. Emploi

### 1. Organisation internationale du Travail

28. Le Centre international de perfectionnement professionnel et technique de l'OIT à Turin a mis au point deux programmes qui seront financés par le PNUD.

29. Le premier de ces programmes qui avait fait l'objet d'un programme de gestion industrielle spécialisée entrepris par le Centre de Turin en 1984 est financé par le PNUD vise à compléter la formation d'entrepreneurs sur la Rive occidentale et à Gaza. L'exécution du programme, prévue à l'origine pour 1988, commencera dès que les dispositions nécessaires pourront être prises sur place.

30. Le deuxième programme concerne la formation d'instructeurs pour le perfectionnement d'entrepreneurs et suit le modèle des trois programmes exécutés en 1984-1986 à l'intention de participants de petites et moyennes entreprises sur la Rive occidentale et sur la bande de Gaza. Le nouveau programme est destiné aux enseignants d'établissements d'enseignement supérieur qui ont créé ou qui voudraient créer des sections de formation d'entrepreneurs. Le programme doit durer 11 semaines. On est en train d'en examiner les modalités d'exécution.

31. D'autres activités, liées en particulier à la situation qui s'est développée depuis décembre 1987 sont à l'étude. Elles concernent notamment ce qui suit :

- Programmes spéciaux propres à contribuer à l'emploi et à la formation des jeunes;
- Remplacements qui pourraient être nécessaires à la suite des perturbations du marché du travail;
- Réintégration professionnelle des personnes qui ont été en prison et de ce fait trouvent difficilement du travail;
- Réadaptation professionnelle des personnes handicapées;
- Sécurité sociale;
- Sécurité et hygiène du travail au sens large;
- Formation d'administrateurs du travail;
- Assistance aux organisations de travailleurs agricoles et aux services de vulgarisation.

/...

32. Un certain nombre de projets sont financés à l'aide d'une allocation spéciale de plus de 100 000 dollars prélevée sur le budget ordinaire de l'OIT pour des activités de coopération technique au cours de l'exercice biennal 1986-1987. Pour l'exercice biennal 1988-1989, il est prévu de réserver à cette fin une somme au moins équivalente, étant entendu qu'on pourrait l'augmenter selon les possibilités d'exécution des projets, d'une part, et selon les besoins qui pourraient ne pas être compris dans d'autres méthodes de financement, d'autre part. Quelques autres projets, y compris des projets de formation d'entrepreneurs, sont financés par le PNUD. En outre, le PNUD est en train d'envisager le financement d'une série de projets proposés par l'OIT, dont certains portent sur l'expansion de la formation professionnelle. Il se peut aussi que l'OIT finance intégralement ou partiellement d'autres projets du PNUD ayant trait au développement de l'emploi, à l'agriculture, à l'artisanat et à l'industrie ainsi qu'à la formation - celle des femmes en particulier.

## 2. Programme des Nations Unies pour le développement

33. Les activités menées par le PNUD dans ce domaine au cours de l'année écoulée ont porté sur l'exécution de deux projets - "Programme en faveur de la jeunesse" et "Institutions féminines" - qui ont été financés à l'aide des ressources générales du PNUD et ont coûté 218 000 dollars.

34. Pendant le reste du quatrième cycle, qui se termine en décembre 1991, le PNUD a l'intention d'exécuter le projet intitulé "Institut pour les femmes", dans le cadre duquel il établira un centre qui dispensera aux femmes une formation technique et spécialisée dans divers domaines, servira de lieu d'exposition permanent pour promouvoir et écouler des produits traditionnels et nouveaux et, éventuellement, abritera de petites industries exploitées par des organisations bénévoles. L'apport du PNUD sera de 500 000 dollars.

### F. Enseignement et formation professionnelle

#### 1. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

35. En 1987-1988, le nombre d'élèves des établissements d'enseignement (neuf premières années d'études) de la Rive occidentale et de la bande de Gaza a atteint 128 710, ce qui représente une augmentation nette de 1 560 élèves par rapport à l'année scolaire précédente. La totalité de cette augmentation a été enregistrée dans la bande de Gaza où l'on a ouvert une nouvelle école qui pratique le système des classes alternées avec une autre école. Le nombre de classes de plus de 50 élèves a été réduit dans la bande de Gaza de 59 à 10 et sur la Rive occidentale de 28 à 11. Pour faire face à l'accroissement naturel du nombre d'élèves et pour réduire le taux d'occupation des classes, on a établi de nouveaux postes d'enseignement et de supervision sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza.

36. Le nombre de stagiaires dans les quatre centres de formation de l'Office dans les territoires occupés s'est accru de 48 au cours de l'année écoulée, portant le total à 1 552 pour la formation professionnelle et à 550 pour la formation d'enseignants. Un cours d'informatique a été introduit au Centre de formation

/...

professionnelle masculine de Ramallah. Le Centre de formation professionnelle féminine de Ramallah a accueilli 20 nouvelles stagiaires admises à suivre un nouveau cours de physiothérapie, et l'on envisage d'instituer un cours supplémentaire de formation d'infirmières. S'il dispose des fonds nécessaires, l'Office envisage d'introduire au cours des trois années à venir des cours supplémentaires dans les centres de formation. En 1987, pour la quatrième année consécutive, les centres de formation de la Rive occidentale ont obtenu d'excellents résultats à l'examen d'entrée (General certificate of Education) aux collèges universitaires du premier cycle administré par le Gouvernement jordanien. En 1989-1990, des cours semi-professionnels ont été introduits pour la première fois au Centre de formation de Gaza pour les stagiaires hommes et femmes.

37. Trois écoles ont été construites sur la Rive occidentale pour remplacer des locaux loués peu satisfaisants. Ces écoles comprennent 29 salles de classe, 8 bureaux, 3 salles polyvalentes, 3 laboratoires scientifiques et 3 bibliothèques. Pour éviter d'avoir à opérer par roulement sur trois horaires, on a construit, ou on était en train de construire, en 1987, 27 salles de classe à Gaza et 2 sur la Rive occidentale. Dix-huit installations sanitaires scolaires ont été construites à Gaza pour remplacer celles qui étaient délabrées.

## 2. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

38. C'est principalement en coopération avec l'UNRWA que l'Unesco contribue à l'éducation du peuple palestinien dans les territoires occupés. Comme par le passé, l'Unesco continue de prêter à l'UNRWA, à plein temps, 15 postes attachés au Département UNRWA/Unesco de l'éducation (y compris le poste D-2 de Directeur du Département), pour un coût total de 2 117 000 dollars imputé sur le budget ordinaire de l'Unesco.

39. En outre, l'Unesco octroie des bourses de perfectionnement de courte durée aux Palestiniens employés par l'UNRWA dans le cadre de son programme d'éducation dans les cinq domaines d'intervention. Pour l'exercice biennal en cours, le montant prévu à ce titre est de 77 000 dollars.

40. En outre, l'Unesco a acheté, dans le cadre de son programme ordinaire, du matériel destiné au Département UNRWA/Unesco de l'éducation. Une somme de 50 000 dollars environ est prévue à cette fin pendant l'exercice biennal en cours.

41. Enfin, l'Unesco passe en revue et approuve les manuels utilisés dans les écoles de l'UNRWA, en ayant recours à des services consultatifs financés par l'Unesco au titre de son programme ordinaire.

42. Les activités menées par l'Unesco en faveur des établissements d'enseignement dans les territoires arabes occupés présentent deux aspects : d'une part, une assistance est fournie aux universités palestiniennes sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza sous forme de bourses de courte durée pour la formation en cours d'emploi du personnel universitaire et l'achat de matériel; une somme de 95 000 dollars est prévue à cet effet pour l'exercice biennal en cours. D'autre

/...

part, l'Unesco, conformément aux résolutions et décisions pertinentes de ses organes directeurs s'efforce de procéder à une surveillance permanente du fonctionnement des institutions d'enseignement dans les territoires.

43. Une mission a été envoyée dans les territoires en 1987 pour enquêter sur la question de la liberté de l'enseignement. Une deuxième mission est en préparation.

44. L'Unesco entretient d'étroites relations avec les autorités de l'Université ouverte d'Al-Qods et a fourni une assistance, principalement sous forme de conseils techniques. L'Unesco examine des demandes de services consultatifs, en consultation avec les autorités de l'Université et étudie également la possibilité de mobiliser des fonds auprès de sources extra-budgétaires, au titre d'un fonds d'affectation spéciale.

45. Conformément à la résolution 22C/23 de la Conférence générale, le Directeur général de l'Unesco a lancé en 1986 un appel à tous les Etats membres de même qu'aux organismes de développement régionaux, sous-régionaux et interrégionaux et aux organisations intergouvernementales pour qu'ils versent des contributions volontaires en vue de la création d'un fonds de bourses d'enseignement supérieur à l'intention des étudiants des territoires occupés. Les annonces de contributions ont déjà été reçues de l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture et l'Organisation arabe pour le développement industriel. Un fonds d'affectation spéciale, devant être alimenté par des contributions volontaires, a été créé à cet effet, le budget cible étant de 2 500 000 dollars pour le financement de 50 bourses par an. Le Directeur général renouvelle maintenant cet appel conformément à la résolution 24C/25.

### 3. Programme des Nations Unies pour le développement

46. En mars 1988, des projets intéressant la promotion de l'enseignement préprimaire et la promotion de la formation professionnelle étaient achevés grâce à l'assistance du PNUD. Le montant prélevé par le PNUD sur ses ressources générales pour financer ces projets était de 632 700 dollars. Le montant total des sommes allouées aux projets, en cours et futurs, dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle, sur la Rive occidentale et à Gaza, y compris les contributions spéciales et les fonds versés par les institutions associées, a été fixé en mars 1988 à 1 829 173 dollars.

47. Les projets que le PNUD doit exécuter à l'aide des fonds disponibles au titre du quatrième cycle (prenant fin en décembre 1991) sont les suivants :

Salles de classe : Il est prévu de construire cinq écoles, comprenant 12 salles de classe chacune, dans des zones rurales et agglomérations : deux dans la bande de Gaza et trois sur la Rive occidentale. En outre, un avant-projet portant sur le financement de 5 à 10 écoles supplémentaires sera examiné par le Gouvernement italien. Apport du PNUD : 1,5 million de dollars.

Formation professionnelle : Il est proposé d'organiser, en coopération avec le Bureau international du Travail (BIT), des stages intensifs afin de former des moniteurs pour les centres de formation professionnelle. En outre, le PNUD étudie

/...

la possibilité de créer des centres de formation professionnelle mobiles; il compte aussi créer à Gaza une école technique où les diplômés de l'enseignement secondaire pourront suivre un cycle d'études de deux ans. Apport du PNUD : 750 000 dollars.

Formation médicale spécialisée : Le PNUD propose depuis longtemps la création d'un centre de formation paramédicale spécialisée dans un certain nombre de domaines. Malheureusement, pour des raisons indépendantes de sa volonté, ce centre ne s'est pas matérialisé. Au lieu de ce centre, le PNUD propose donc de financer, de concert avec des organismes en place, des programmes de formation à certaines spécialités. Apport du PNUD : 150 000 dollars.

#### 4. Fonds des Nations Unies pour l'enfance

48. En 1987, l'UNICEF a fourni une assistance technique aux services de santé locaux pour développer le programme de formation des accoucheuses traditionnelles et a financé la formation de 16 superviseuses (sages-femmes) et de 150 accoucheuses traditionnelles dans la Rive occidentale.

49. Dans le domaine du développement du jeune enfant, l'assistance de l'UNICEF a porté sur la création de quatre centres pilotes de prévention et de dépistage précoce des incapacités les plus courantes chez l'enfant, et l'orientation en matière de traitement et de réadaptation. L'UNICEF a également fourni une assistance pour former 652 moniteurs de jardin d'enfants et pour améliorer les installations sanitaires dans 60 jardins d'enfants. En outre, l'UNICEF a fourni des matériaux de construction et des équipements pour rénover 20 jardins d'enfants, ainsi que le mobilier indispensable à 120 autres jardins d'enfants. Les établissements préscolaires, tels que les garderies et jardins d'enfants, sont dirigés par des organismes privés et par des organisations non gouvernementales, mais ils ne touchent que 12 % de l'ensemble des enfants d'âge préscolaire dans la Rive occidentale et 6 % à Gaza. Le projet, qui devait initialement prendre fin en 1986, a été prolongé pour un an afin de permettre un examen approfondi. Le nouveau programme a été élaboré sur la base des recommandations formulées à l'issue de cet examen.

50. Au cours de la période allant de 1988 à 1990, six superviseuses d'accoucheuses traditionnelles de Gaza (deux par district) et 399 accoucheuses traditionnelles seront formées par les autorités sanitaires locales à des méthodes d'accouchement sûres et à la promotion de la survie de l'enfant, notamment par la réhydratation par voie buccale et la vaccination.

51. Un projet pilote sera entrepris en 1988 pour familiariser les communautés, dans le cadre de l'auto-assistance, avec les activités d'éveil et de développement du jeune enfant. Ce projet sera réalisé en collaboration avec la Social Welfare Society, qui intervient dans la partie nord de la Rive occidentale, et avec la Société religieuse des amis (Quakers) dans la bande de Gaza. Cinquante moniteurs de jardin d'enfants seront formés aux techniques de participation communautaire et aux programmes d'auto-assistance, et 30 familles apprendront à fabriquer des jouets qui constitueront une source de revenus pour elles ainsi que pour les 24 jardins d'enfants associés au projet. On rénovera 10 jardins d'enfants en améliorant leurs installations sanitaires et récréatives, et 20 autres seront équipés du mobilier

/...

nécessaire pour ouvrir des classes supplémentaires. Les jardins d'enfants serviront également de centres de démonstration et de formation pour la production de jouets, dans le cadre de l'élargissement du projet. Le projet pilote sera évalué en 1989, avant d'être étendu à d'autres secteurs, ce qui permettra, à terme, de fournir des services préscolaires à 10 000 enfants tout en formant 500 familles à des activités rémunératrices. À la fin du projet, on aura formé 260 moniteurs, tandis que 200 jardins d'enfants auront été équipés et 30 autres rénovés. Toutes ces activités seront exécutées en collaboration avec la Fédération des organisations philanthropiques. Les dépenses pour la période allant de 1988 à 1991, sous réserve du versement de contributions spéciales, sont estimées à 230 000 dollars.

#### 5. Organisation internationale du Travail

52. Dans le domaine de la formation professionnelle, un expert consultant du BIT a entrepris en avril/mai 1987 une série d'activités visant à évaluer les besoins en main-d'oeuvre qualifiée et les besoins correspondants en matière de formation dans les principaux secteurs d'activité et groupes professionnels ainsi que pour élaborer des propositions en vue de l'établissement de programmes et d'institutions de formation susceptibles de répondre à ces besoins. Parmi ces activités figurait une visite sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza effectuée en avril 1987, au cours de laquelle des consultations ont été tenues avec de nombreux animateurs de collectivités locales et de représentants d'institutions internationales s'occupant de formation professionnelle.

53. Les propositions initiales résultant de ces contacts et portant sur un montant de l'ordre de 500 000 dollars, octroyés principalement par le PNUD, ont été réexaminées avec les représentants du PNUD et orientées vers un certain nombre de mesures relatives à des programmes de formation spécifiques à certains métiers et à la formation d'instructeurs. Il est prévu d'effectuer dès que possible une deuxième mission consultative concernant l'exécution de ces programmes. Le financement de ces missions (environ 250 000 dollars) est assuré par le budget ordinaire de l'OIT.

54. Un cours portant sur les méthodes de formation d'instructeurs syndicalistes a été élaboré par le Centre international de perfectionnement professionnel et technique du BIT à Turin et financé par le budget ordinaire de la coopération technique (pour un montant d'environ 70 000 dollars). Ce cours a pour objectif de donner à 18 syndicalistes palestiniens de la Rive occidentale et de Gaza une formation à l'enseignement des méthodes d'administration et de gestion des syndicats, afin qu'ils puissent à leur tour former des dirigeants syndicalistes.

55. Ce cours devait se tenir au début de 1988 à Amman, mais il a été ajourné. D'autres cours du même ordre doivent être organisés en divers endroits.

#### 6. Union postale universelle

56. L'UPU octroie deux bourses de formation à la Faculté arabe des postes de Damas, dont bénéficieront deux nationaux palestiniens pendant une période de quatre ans (de 1986 à 1990 et de 1990 à 1994). La contribution totale de l'UPU est estimée à 124 800 francs suisses.

/...

#### 7. Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

57. En 1987, l'OMPI a assuré la formation d'un réfugié palestinien dans le domaine des droits d'auteur et de deux réfugiés palestiniens dans celui de la propriété industrielle.

#### 8. Université des Nations Unies

58. L'ONU continuera de s'efforcer d'octroyer des bourses à des universitaires et scientifiques palestiniens conformément à sa politique générale de formation, en ayant à l'esprit la réduction des fonds réservés à l'octroi de bourses due aux restrictions financières actuelles.

#### 9. Fonds des Nations Unies pour la population

59. Le FNUAP a octroyé trois bourses d'études universitaires supérieures dans le domaine de la démographie au Royaume-Uni et approuvé un appui à trois bourses destinées à des études au Centre démographique du Caire.

### G. Santé

#### 1. Organisation mondiale de la santé

60. Pour donner suite aux résolutions de l'Assemblée mondiale de la santé, le Directeur général de l'OMS a nommé trois centres collaborateurs sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza qui se consacrent à la recherche dans le domaine des soins de santé primaires. Ces trois centres travaillent en étroite collaboration avec le PNUD, qui administre les projets, et avec l'OMS, qui fournit les moyens financiers et assure la supervision technique.

61. L'objectif global de ces trois centres est d'entreprendre des recherches sur les systèmes de santé afin d'assurer, en utilisant les techniques les plus appropriées, une couverture totale en matière de soins de santé primaires du peuple palestinien des territoires arabes occupés.

62. Les trois centres ont été mis en service aux dates ci-après :

Centre de recherche en matière de services de santé de Ramallah - juin 1987

Centre de recherche en matière de services de santé de Gaza - janvier 1986

Groupe de travail sur la mise en valeur des ressources humaines des services de santé de la Rive occidentale - juin 1986

63. Le Centre de recherche en matière de services de santé de Ramallah a obtenu de clairs résultats. Ses activités prioritaires sont actuellement l'évaluation des projets élargis de soins de santé primaires; l'étude de la mortalité infantile et des enquêtes sérologiques afin d'évaluer plus précisément le degré d'immunisation des enfants; la surveillance continue de la croissance et du développement des enfants; l'évaluation du système des accoucheuses traditionnelles (dayas) et

/...

l'analyse des facteurs favorisant ou gênant la fourniture de soins prénatals et l'accouchement en milieu hospitalier; la recherche sur la prévalence de facteurs de risques cardiovasculaires; la création d'un service de soins spécialisés pour les femmes à grossesse à haut risque, etc.

64. Le Centre de recherche en matière de services de santé de Gaza, qui lors de sa création en 1981, s'appelait Centre d'informations épidémiologiques et sanitaires des services de santé de Gaza, est devenu une bonne source d'informations sanitaires et de données épidémiologiques sur la situation sanitaire de la population de la bande de Gaza. Il poursuit la mise sur ordinateur des données statistiques sanitaires de base, et son personnel s'est montré extrêmement actif à l'occasion du stage de formation consacré à la recherche sur les services de santé.

65. Le Groupe de travail sur la mise en valeur des ressources humaines des services de santé de la Rive occidentale a fait une première démarche importante en faisant le point de toutes les données scientifiques existantes concernant le personnel sanitaire de la Rive occidentale, en commençant par les médecins et le personnel infirmier. Le Centre cherche en priorité à répondre aux besoins de formation et d'éducation permanente coordonnées et élargies du personnel médical, infirmier et paramédical et, dans ce contexte, a établi des projections concernant les besoins en personnel et à préparer un plan global pour le personnel de santé de la région.

66. Un stage de formation à la recherche sur les services de santé a été organisé dans les territoires afin d'accroître les compétences dans ce domaine du personnel des centres et de ceux qui travaillent en étroite collaboration avec eux. Les participants ont pu formuler et exécuter à titre d'exercice pratique pendant environ six mois, et grâce aux encouragements et aux conseils techniques reçus, divers projets de recherche relativement simples mais néanmoins importants. Ce stage, qui s'est tenu en décembre 1986, puis en juin 1987 (date de la réunion d'évaluation), a accueilli 26 participants sous la supervision de sept enseignants, tous consultants ou fonctionnaires de l'OMS.

67. Les directeurs et les chercheurs des centres peuvent également suivre une formation individuelle à l'étranger. Des bourses d'études ont été attribuées à des candidats de la Rive occidentale et de la bande de Gaza afin qu'ils puissent entreprendre à l'étranger des études en vue d'obtenir une maîtrise en santé publique.

68. Chaque centre fait partie intégrante des services de santé de sa région. Les ressources financières nécessaires pour que les centres puissent continuer à fonctionner en 1987 sont restées du même ordre qu'en 1986, et le Directeur général de l'OMS a eu plusieurs contacts en vue d'obtenir des ressources extra-budgétaires. Le FNUAP a couvert une petite partie des besoins, notamment en ce qui concerne la recherche dans le domaine de la santé maternelle et infantile, y compris la planification familiale. Jusqu'à présent, le financement accordé par l'OMS provient exclusivement du programme de développement du Directeur général.

2. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

69. L'UNRWA a vacciné tous les enfants et toutes les femmes enceintes des camps de réfugiés, a empêché l'apparition de graves épidémies de maladies transmissibles et a réussi à respecter l'objectif fixé par l'Organisation mondiale de la santé pour les pays en développement d'ici la fin du siècle, c'est-à-dire à limiter la mortalité à 50 décès au maximum pour 1 000 naissances vivantes.

70. Les projets pilotes concernant les enfants sous-alimentés et les réfugiés qui, du fait de la détérioration de la situation économique, ont besoin d'une aide alimentaire sont maintenant terminés et ont été jugés positifs. Des programmes basés sur l'expérience ainsi acquise seront progressivement introduits dans tous les territoires occupés.

71. Les projets d'extension de deux centres sanitaires dans des camps de la Rive occidentale ont été financés. Un nouveau centre a été construit dans la ville de Gaza pour remplacer les locaux précédemment loués. Des postes d'administrateur et de personnel d'appui (médecin, personnel infirmier, etc.) ont été créés pour pouvoir faire face à l'accroissement de la charge de travail des centres de santé et de lancer de nouvelles activités et approches en matière de soins de santé primaires. Des donations destinées à moderniser le matériel de diagnostic et le traitement ont permis d'améliorer l'assistance fournie. Les dispensaires spécialisés ont été complétés par la création d'un service de consultation pour les maladies des voies respiratoires dans l'un des centres de santé et l'achat de matériel pour deux services de consultation ophtalmologique à Gaza. En ce qui concerne le traitement des patients hospitalisés, les accords passés avec les hôpitaux de Gaza et de la Rive occidentale ont été revus et portent désormais sur un plus grand nombre de lits.

72. Afin d'accroître la couverture assurée par les services de santé maternelle et infantile, une deuxième équipe mobile a été créée à Gaza et dessert les six sous-centres de santé maternelle et infantile existants qui peuvent désormais accueillir des patients deux fois par semaine au lieu d'une fois comme précédemment. En 1988, l'Office compte créer une troisième équipe mobile, accroître la qualification des équipes et déménager les sous-centres qui se trouvent dans des locaux inadaptés. En ce qui concerne la Rive occidentale, deux nouveaux centres de santé maternelle et infantile ont été créés et, dans l'un des camps, les locaux ont été élargis afin de faciliter l'activité du service de santé maternelle et infantile.

3. Programme des Nations Unies pour le développement

73. Parmi les activités du PNUD consacrées aux problèmes sanitaires, celles entreprises dans les territoires palestiniens occupés ont toujours eu une place très importante. En mars 1988, quatre projets dans le domaine de la santé avaient été menés à bien avec l'assistance directe du PNUD. Ce sont les projets intitulés : "Développement des établissements sanitaires I", "Développement des établissements sanitaires II", "Institutions pour enfants", et "Centre de formation aux services médicaux". Les dépenses afférentes à ces projets qui ont été financées au moyen de ressources du PNUD se montent à près de 1 600 000 dollars.

/...

74. Pendant le reste du quatrième cycle de programmation du PNUD (1987-1991), les projets ci-après devraient être menés à bien avec son concours :

Dispensaires de village : Le PNUD a l'intention de financer la construction et l'équipement de 15 à 20 dispensaires, y compris des dispensaires régionaux, dans des zones rurales et des villages de la Rive occidentale et de la bande de Gaza. Au titre de ce projet, une aide sera fournie aux services de santé publique locaux et aux organisations non gouvernementales, sous la forme d'installations et de services pour des dispensaires de médecine générale et, dans certains cas, des établissements spécialisés tels que cliniques dentaires, maternités, etc. Le PNUD a été invité par le Gouvernement italien à formuler une proposition en vue du financement, par l'intermédiaire du PNUD, de 15 à 20 dispensaires supplémentaires. (Apport du PNUD : 1 million de dollars).

Services d'ambulance : Le PNUD propose de fournir 10 ambulances pour la création de services d'ambulance dans les zones de la Rive occidentale et de la bande de Gaza qui ne sont pas encore desservies. (Apport du PNUD : 600 000 dollars).

75. Les crédits alloués à des projets d'ordre sanitaire, en cours et futurs, si l'on inclut les contributions spéciales et les apports des organismes associés, se montaient en mars 1988 à 4 643 000 dollars.

#### 4. Fonds des Nations Unies pour l'enfance

##### Coopération de l'UNICEF (1984-1987)

76. En 1984, le Conseil d'administration de l'UNICEF a approuvé un projet visant à réduire la mortalité infantile et à favoriser le développement mental et physique des enfants d'âge préscolaire. Par la suite, le coût du projet (1 700 000 dollars) a été entièrement financé par la République fédérale d'Allemagne.

77. Dans le domaine de la santé, l'assistance de l'UNICEF, acheminée par le canal de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), a porté sur l'élargissement du programme de vaccination. L'UNICEF a fourni des vaccins, des seringues et des aiguilles, un appui logistique et du matériel pour la chaîne du froid. Sur la Rive occidentale, les taux de vaccination des enfants de moins de 1 an sont les suivants : plus de 65 % des enfants ont été vaccinés contre la tuberculose, 75 % ont été vaccinés contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos (triple vaccin administré en trois fois), 90 % ont été vaccinés contre la rougeole et 97 % ont été vaccinés contre la poliomyélite (vaccin oral administré en trois fois); à Gaza, les pourcentages sont encore plus élevés.

78. L'UNICEF a également fourni un appui pour favoriser l'emploi de la thérapie de réhydratation par voie orale, en particulier dans les dispensaires et les centres de santé maternelle et infantile du système de prestations sanitaires. En outre, dans les villages moins développés du district d'Hébron, l'assistance de l'UNICEF a permis de former 55 agents sanitaires de village et de les équiper de trousse de

premiers secours. Les collectivités locales ont mis à la disposition de ces agents des locaux où il peuvent dispenser les soins de base et les premiers secours, et promouvoir les activités relatives à la survie et au développement de l'enfant.

#### Coopération recommandée (1988-1991)

79. Afin d'obtenir une diminution sensible de la mortalité infantile, l'UNICEF fournira au cours de la période 1988-1991 un appui aux principaux éléments ci-après de son programme, qui seront exécutés essentiellement en collaboration avec l'UNRWA.

a) Programme élargi de vaccination (PEV). En 1988, un examen conjoint OMS/UNICEF du PEV et du programme de lutte contre les maladies diarrhéiques sera entrepris afin de faciliter l'élaboration de stratégies qui permettront de vacciner tous les enfants d'ici à 1989. L'appui de l'UNICEF consistera aussi à fournir à l'UNRWA des vaccins, des seringues jetables, des aiguilles et du matériel pour la chaîne du froid; à mettre en place un comité technique chargé du PEV, et à informer les collectivités par l'intermédiaire des services de santé et des médias, sur les méthodes prophylactiques, y compris la vaccination.

b) Lutte contre les maladies diarrhéiques. Une assistance sera fournie pour développer et renforcer le programme de lutte contre les maladies diarrhéiques afin de réduire le nombre d'enfants qui meurent chaque année de ces maladies. L'UNICEF fournira également des sachets de sels de réhydratation par voie orale aux services sanitaires de l'UNRWA et aidera à organiser des programmes de formation sur cette méthode de réhydratation, à l'intention du personnel médical du secteur privé. L'éducation communautaire dans le domaine de la réhydratation sera conjuguée avec d'autres interventions, en particulier la formation des accoucheuses traditionnelles et les activités axées sur l'eau et l'assainissement.

80. Pour l'exécution de ces activités durant la période 1988-1991, si des contributions à des fins spéciales voulues sont obtenues, les dépenses totales sont estimées à 725 000 dollars. En outre, un solde de 159 000 dollars au titre de contributions à des fins spéciales versées lors d'exercices précédents sera utilisé en 1988.

81. L'UNICEF compte faire appel à un administrateur de projets recruté au plan international, et secondé par du personnel d'appui, pour favoriser le développement du projet et en superviser l'exécution. Des examens du programme conjoint UNICEF/OMS de vaccination élargie et de lutte contre les maladies diarrhéiques seront effectués en 1988 et en 1990 afin d'obtenir des informations sur les besoins initiaux et sur l'utilisation des services de soins de santé primaires, ainsi que sur la portée du PEV et de lutte contre les maladies diarrhéiques. Dans le cadre du projet concernant l'approvisionnement en eau et l'assainissement, l'UNICEF fournira un appui pour la réalisation d'enquêtes initiales et d'études d'impact dans certains villages.

82. L'observation directe et l'établissement de dossiers permettront d'assurer le suivi du projet concernant l'éveil du jeune enfant, et de déterminer si les objectifs fixés pour la phase d'extension du projet pilote ont été atteints.

83. Des réunions seront organisées en juin et en décembre de chaque année, avec la participation du personnel de contrepartie et des organisations collaborant au projet, afin d'examiner les progrès accomplis et les problèmes d'exécution et de proposer des modifications au plan d'action prévu pour l'année suivante.

#### 5. Fonds des Nations Unies pour la population

84. Le FNUAP a autorisé, à concurrence de 88 000 dollars, un appui aux centres collaborateurs de l'OMS sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza, en vue de recherches et d'une formation à la recherche concernant les soins de santé primaires et la santé maternelle et infantile. Les objectifs à long terme du projet sont de donner aux établissements sanitaires de la Rive occidentale et de la bande de Gaza les moyens de faire des recherches sur les systèmes sanitaires au niveau des dispensaires et des centres d'orientation, et de concourir à des projets de recherche, en particulier sur l'évaluation des services de santé maternelle et infantile.

85. Les fonds alloués sont destinés à couvrir les dépenses locales occasionnées par un stage de formation en deux phases sur les services sanitaires, et à contribuer à cinq projets de recherche : a) sur l'identification des principaux risques obstétricaux; b) sur la mortalité infantile; c) sur l'évolution de la pratique de l'accouchement en milieu hospitalier et des difficultés rencontrées dans ce domaine (sur la Rive occidentale); d) sur le niveau des connaissances, les attitudes et le comportement professionnel du personnel sanitaire; e) sur le suivi et l'évaluation d'un service de gynécologie spécialisé dans les grossesses difficiles. Le concours apporté à ces recherches consistera en la fourniture de spécialistes, le financement de la collecte des données et la fourniture d'équipements, d'accessoires et de matériaux d'éducation sanitaire pour le service pilote de gynécologie proposé.

#### H. Protection sociale

##### Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

86. On estime que d'ici la fin de 1988, sur un total de 183 700 familles de réfugiés inscrites, 8 250 familles dans la bande de Gaza et 5 170 sur la Rive occidentale seront placées dans la catégorie des réfugiés particulièrement démunis. L'aide fournie aux réfugiés de cette catégorie comprend des rations alimentaires déshydratées, des couvertures, des vêtements, de petites sommes d'argent et la réparation ou la reconstruction des abris. Les enfants de ces familles bénéficient d'un droit d'entrée prioritaire dans les centres de formation de l'Office. Des subventions en espèces sont accordées à certaines familles, pour les aider à créer de petites entreprises qui leur permettront de subvenir entièrement ou partiellement à leurs besoins. L'UNRWA cherche sans cesse des moyens d'améliorer les formes et la qualité de l'assistance fournie aux réfugiés particulièrement démunis.

87. En ce qui concerne l'assistance aux handicapés, un centre de formation destiné aux aveugles, situé à Gaza, dispense un enseignement, assure une formation professionnelle et fournit un emploi à environ 130 enfants et adultes dans des ateliers protégés. Le Centre est financé en partie à l'aide de dons d'organisations non gouvernementales et de particuliers. Des projets prévoyant la création d'un centre pour le traitement et l'éducation des sourds et des malentendants à Gaza en sont à un stade avancé mais ont été mis en attente faute de ressources financières. L'UNRWA a récemment collaboré avec une organisation non gouvernementale pour ouvrir une petite école destinée aux enfants sourds sur la Rive occidentale. Des personnes handicapées sont placées dans des établissements gérés par des organisations gouvernementales et non gouvernementales, souvent aux frais de l'UNRWA, où elles reçoivent des soins spécialisés ainsi que, pour les personnes en mesure d'en profiter, un enseignement et une formation professionnelle. Des propositions tendant à créer, en coopération avec des organisations non gouvernementales, des garderies communautaires pour les handicapés mentaux sont à l'étude.

88. Des services de protection sociale sont fournis à tous les réfugiés remplissant les conditions requises et désireux d'en profiter. Ces services comprennent une assistance sociale, des cours pour adultes et des activités destinées aux jeunes et aux femmes. Les services d'assistance sociale sont fournis par un personnel qualifié. Les cours pour adultes, où l'on enseigne la couture, la broderie et la menuiserie, visent à permettre aux réfugiés ayant un faible niveau d'éducation d'acquérir des compétences pouvant leur procurer un revenu. Il est prévu d'augmenter le nombre de ces cours et d'enseigner d'autres techniques. Les centres destinés aux jeunes et aux femmes offrent des installations permettant aux adolescents et aux jeunes adultes de participer à des activités éducatives, sportives, culturelles et récréatives. Plusieurs centres de jeunes sont cependant fermés depuis quelques temps.

89. L'UNRWA prévoit, sous réserve de l'obtention de contributions spéciales, de réaliser des travaux de construction, dont le besoin se fait cruellement sentir, en vue d'appuyer ses services de secours. En 1988, des montants de 460 000 dollars et de 1 563 000 dollars sont prévus pour la bande de Gaza et pour la Rive occidentale, respectivement. Les projets envisagés comprennent l'installation de systèmes d'écoulement des eaux de pluies et de réseaux d'égouts ainsi que des travaux de revêtement de chemins dans les camps, l'aménagement de centres de couture et d'activités destinées aux femmes, l'agrandissement d'un centre de formation destiné aux aveugles et la création d'une école spéciale ainsi que d'un centre de documentation pour les sourds.

#### I. Etablissements humains

##### Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)

90. Conformément à la résolution 42/190 de l'Assemblée générale, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) est en train de procéder à une étude approfondie sur les besoins futurs d'infrastructure du peuple palestinien dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967. Le rapport en question doit être présenté à l'Assemblée générale à sa quarante-quatrième session.

/...

91. Conformément aux résolutions 10/13 et 10/14 de la Commission des établissements humains, le Centre est également en train d'élaborer des études sur "les besoins en matière de logement d'un futur Etat palestinien indépendant constitué sur le sol national palestinien" et sur "les travaux de reconstruction à effectuer dans les camps palestiniens au Liban". Ces deux rapports doivent être présentés à la Commission des établissements humains à sa douzième session, en avril/mai 1989.

92. A sa onzième session, la Commission des établissements humains a adopté sa résolution 11/10 intitulée "Reconstruction de maisons palestiniennes", dans laquelle elle priait notamment le Directeur exécutif du Centre d'aider les Palestiniens à reconstruire leurs maisons "dynamitées et détruites" par les autorités d'occupation. Le Directeur exécutif a par ailleurs été prié de rendre compte à la Commission, à sa douzième session, des progrès accomplis en ce qui concerne l'application de cette résolution et de faire un rapport plus complet à la treizième session. Le Centre a commencé à prendre des mesures pour appliquer la résolution 11/10, mentionnée plus haut, de la Commission des établissements humains.

#### IV. CONCLUSIONS

93. Les événements tragiques qui se sont produits dans les territoires depuis décembre 1987 ont inévitablement entravé le développement du programme décrit ci-dessus. Toutefois, malgré de graves interruptions dues aux grèves, au couvre-feu et aux actes de violence enregistrés au cours des derniers mois, des progrès notables ont été accomplis par tous les organismes des Nations Unies intéressés. De nouveaux projets sont devenus opérationnels et d'autres ont été identifiés, bien que le taux d'exécution des projets ait de temps en temps été ralenti dans tel ou tel secteur ou région.

94. En ce qui concerne les appels de fonds, l'évolution de la situation dans les territoires a eu pour effet de retenir davantage l'attention de l'opinion publique mondiale et des fonds supplémentaires pour l'assistance au développement ainsi que des services de secours ont été fournis. De nombreux besoins demeurent toutefois insatisfaits et il est nécessaire de disposer d'urgence de fonds supplémentaires. Le Secrétaire général compte que la communauté internationale continuera d'accroître son soutien au programme. A mesure qu'il disposera de fonds supplémentaires, le Secrétaire général continuera d'exécuter et de développer le programme conformément aux dispositions de la résolution 42/166 de l'Assemblée générale.

ANNEXE

Liste des organisations et fonds invités à fournir des ressources  
conformément à la résolution 42/166 de l'Assemblée générale

Communauté économique européenne  
Conseil d'assistance économique mutuelle  
Ligue des Etats arabes  
Organisation de la Conférence islamique  
Organisation des pays exportateurs de pétrole  
Conseil de l'unité économique arabe  
Organisation arabe de développement agricole  
Fonds arabe de développement économique et social  
Fonds monétaire arabe  
Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique  
Organisation arabe de développement industriel  
Société interarabe de garantie des investissements  
Organisation arabe des pays exportateurs de pétrole  
Fonds de l'OPEP pour le développement international  
Banque islamique de développement  
Office arabe pour les investissements et le développement agricoles  
Fonds d'Abou Dhabi pour le développement économique arabe  
Fonds koweïtien pour le développement économique des pays arabes  
Fonds saoudien pour le développement économique

-----